

« Appréhender l'élaboration d'un accord d'entreprise »

Objectifs de la formation	• Rédiger et construire un accord collectif • Connaître les mécanismes et limiter les erreurs pour prévenir les risques et les conflits liés à l'interprétation • Identifier les étapes clés de la négociation • Maîtriser le cadre légal de la négociation et cerner les stratégies et marges de manœuvre de chacun
Contenu du programme	1. Accord d'entreprise : de quoi parle-t-on ? - Définition et distinction entre les différents accords : accord de branche, accord de groupe, accords collectifs... - La nouvelle place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes 2. Négociations obligatoires en entreprise - Quelles sont les entreprises concernées par l'obligation de négocier ? - Quelles sont les thématiques obligatoires ? les négociations d'ordre public ? - Les modalités et les formalités à respecter - Quelles sont les dispositions sur lesquelles il est possible de négocier par accord ? - A quel rythme ? - La durée de l'accord - Les dispositions supplétives modifiant le rythme - Les accords de méthode - Les pénalités encourues en l'absence 3. Accord d'entreprise : les nouvelles règles à suivre - Cerner le nouveau cadre issu des ordonnances Macron du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective et à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales - Quels rôles ont désormais à jouer les délégués syndicaux, les élus ou les salariés ? - Les différentes modalités de négociation selon que l'entreprise est dotée ou pas d'un Délégué Syndical - La nouvelle procédure d'adoption des accords - Les nouvelles conditions de validité : applicable à partir de quand ? 4. Accord d'entreprise : les possibilités prévues en l'absence de délégué syndical et de conseil d'entreprise - Dans les entreprises de moins de 11 salariés - Dans les entreprises entre 11 et 50 salariés - Dans les entreprises d'au moins 50 salariés : plusieurs cas de figure, quels sont-ils ?
Modalités pédagogiques	Alternance d'apports théoriques (support visuel sous format PP) et d'échanges autour de cas ou de documents issus de la pratique. De nombreux exemples d'accord d'entreprise sont fournis par l'intervenant. Pédagogie active
Durée	1 jour (7h00)
Modalités et délais d'accès	Présentiel en INTRA ou en distanciel À déterminer avec le commanditaire
Public	Dirigeants salariés, Responsables de formation et /ou en Ressources Humaines et leurs collaborateurs, Assistants(tes) RH, personnels administratifs ayant en charge la gestion de RH.
Prérequis	Aucun
Modalités d'évaluation	Test de positionnement QCM, QUIZZ, cas pratiques
Tarifs TTC	À partir de 990 €/jour pour un groupe de 4 à 12 participants